

LE GUIDE Conseil Municipal des Jeunes de Bègles



**TA VOIX COMPTE, DEVIENS CONSEILLER.E
MUNICIPAL.E DES JEUNES !**

mairie-begles.fr



Bègles
DÉMOCRATIE
OUVERTE



QU'EST-CE QUE LE CMJ ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte des enfants et des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyen, d'y agir et d'être initié à l'exercice de la démocratie locale.

Le Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Bègles a été créé en 1990. Il permet aux jeunes conseillers de :

- Devenir citoyen
- Découvrir la ville et ses acteurs
- S'investir dans des projets collectifs

COMMENT CANDIDATER ?

Les candidats devront se faire connaître en remplissant une déclaration de candidature contresignée par le représentant légal. Elle devra être accompagnée d'un mini-projet ou d'une feuille d'idées relatives à la vie béglaise des jeunes. Huit jours avant le scrutin, la date, l'heure et la liste des candidats seront affichées dans chaque établissement scolaire, ainsi qu'à la Mairie.

COMMENT SONT ÉLUS LES JEUNES CONSEILLERS ?

La durée du mandat est de 2 ans, ce qui permet aux jeunes conseillers de suivre l'aboutissement des projets plus longs. Ils sont élus par leurs camarades des écoles élémentaires et secondaires.

Deux conditions sont requises pour être candidat :

- Avoir entre 9 et 14 ans au moment du dépôt de candidature
- Être domicilié.e à Bègles

COMMENT VA SE DÉROULER L'ÉLECTION ?

Les candidats devront se faire connaître en remplissant une déclaration de candidature contresignée par le représentant légal.

Les élections se déroulent en mairie, au collège et dans les écoles élémentaires de la commune suivant un calendrier défini au préalable. Le nombre de postes à pourvoir est variable en fonction des effectifs de chaque structure scolaire. La présentation de la carte d'électeur et le passage à l'isoloir sont obligatoires pour voter. C'est une élection uninominale à un seul tour.

COMMENT EST ORGANISÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le conseil comporte 35 jeunes
Bèglais :

- Un groupe de 27 jeunes de 9 à 11 ans
- Un groupe de 8 jeunes de 12 à 14 ans

Commissions :

Lorsque les 35 conseillers sont élus, ils mettent en place des groupes de travail en petits comités souvent thématiques appelés « commissions ».

Le CMJ compte généralement 4 commissions. Les élus définissent le nom des commissions lors de la première réunion de travail.

Les réunions ont lieu, en général une fois par mois sauf durant les vacances scolaires.

Des assemblées plénières ont lieu 2 à 3 fois par an (les actions du conseil sont débattues).

La coordination est assurée par :

- Un élu délégué
- Une coordinatrice
- Une animatrice
- Une secrétaire

QUEL EST LE RÔLE DU JEUNE CONSEILLER ?

Le rôle d'un jeune conseiller est :

- Agir pour la collectivité
- Dialoguer avec les électeurs
- Participer à des commissions

Ils participent à différentes actions :

- Rencontres régulières,
- Participation à des cérémonies commémoratives ainsi qu'à des événements culturels et sportifs,
- Organisation de projets de citoyenneté, de solidarité ou de développement durable.

Le conseil est un lieu d'apprentissage du respect, du temps de parole, un lieu d'écoute favorisant une expression claire des idées.



i **Contact**

Service Vie Associative et Participation Citoyenne

Tél :

05 56 49 88 51

07 64 74 68 08

